

Intervention sur la DSP sur les marchés découverts alimentaires

Par cette délibération, vous allez acter l'exploitation du service public des marchés découverts alimentaires parisiens via des marchés de délégation de service public.

Vous aviez pourtant là, notamment avec l'extension des exigences en matière d'écologie vis-à-vis de ces marchés, une excellente occasion de remunicipaliser cette mission.

En quoi les taches effectuées par les délégataires ne pourraient-elles pas l'être par une régie publique municipale comme ça a été le cas dans le passé pendant des années ?

Je n'ai pas encore eu le temps d'aller rechercher les données pour l'exercice 2013, mais je vous rappelle qu'en 2012, les délégataires de cette DSP ont dégagé 400.000 euros de bénéfice net ! Une somme que la Ville pourrait tout à fait récupérer, pour améliorer la mise aux normes écologiques des marchés, réduire la quantité de déchets, développer le bio et les circuits courts, mais aussi pour améliorer les conditions de travail et de vie de celles et ceux qui travaillent sur ces marchés !

Car, comme vous le savez, il y a quelques mois, il a été décidé d'augmenter de 2,5% les tarifs des commerçants abonnés, et de 5% pour les volants, en justifiant cette hausse du fait de l'instauration de missions nouvelles pour les délégataires. Mais ces missions ne sont en fait qu'équivalentes au nouveau règlement voté en octobre dernier : Il s'agit notamment du changement des bâches, du tri des déchets, de la récupération des invendus pour des actions humanitaires, la fin des sacs plastiques, la livraison pour les personnes à mobilité réduite, des cours de cuisine gratuits, le soutien aux circuits courts, la création de marchés bios et d'un marché nocturne....

Évidemment, je partage les objectifs de ces missions qui relèvent de préoccupation écologiques, de luttes contre le gaspillage, de solidarité et d'animation culturelles et attractives pour les marchés alimentaires.

Mais vous avez alors défendu l'idée que ces missions allaient allourdir les charges des délégataires, alors même, je vous cite, "que les marges financières qu'enregistrent les délégataires actuels sont assez faibles". Vous avez donc décidé d'augmenter les abonnements payés par les marchands pour "préserver l'équilibre économique du contrat" tout en "garantissant à la Ville de Paris un niveau de redevance identique à celui perçu actuellement"...

Les marges sont pourtant, je le répète, à la hauteur de 400 000 € de bénéfices nets par an ! 400 000€ ! En gros, vous refusez de payer pour l'amélioration de la qualité

des marchés, vous ne voulez pas non plus prendre sur les marges des entreprises privées qui gèrent la DSP... donc vous faites payer les marchands, qui sont déjà en train grande difficulté !

Car ces commerçants, vous croyez qu'ils s'en sortent si bien ? Pourquoi les marchés alimentaires développent-ils le recours à des volants, qui vendant du non alimentaire ? Parce que c'est la crise ! Que les commerçants alimentaires sont au bord du craquage et que certains ont rendu leur tablier... Augmenter les tarifs payés par les commerçants, c'est non seulement les pénaliser pour préserver "les marges" des 3 délégataires, mais aussi pénaliser les consommateurs, car les prix vont augmenter et c'est eux qui paieront. Or il est impératif de préserver ces marchés et leur vocation populaire, contre les oligopoles des grandes surfaces alimentaires, auxquelles la loi Macron permettra d'ailleurs très bientôt d'ouvrir toujours plus le dimanche et la nuit, et donc d'accroître leur concurrence déloyale à l'encontre des petits commerçants, ceux des marchés alimentaires compris !

Alors que le bon sens voudrait qu'on remunicipalise la gestion des marchés et que la Ville s'engage pour à la fois permettre l'amélioration des caractéristiques écologiques, le développement du bio et du circuit court, mais sans faire payer les marchands qui ont déjà bien du mal à s'en sortir !

Je ne voterai donc pas cette délibération, et je reste convaincue que la remunicipalisation des marchés alimentaires permettrait de réinvestir les 400 000 € de bénéfices nets pour justement réaliser toutes les nouvelles missions qui ont été définies.